



Réunion d'information

16 février 2022

Mairie de LECCI

Synthèse des échanges

Déroulement de la réunion

Dans le cadre de la préparation de la phase d'enquête publique du projet SACO13 prévue courant 2022, EDF et TERNA ont souhaité échanger une nouvelle fois avec les habitants des communes concernées par le projet.

Quatre réunions publiques ont été organisées tout le long de la ligne existante SACOI (communes de Lucciana, Ghisonaccia, Lecci et Bonifacio) et EDF est venue au contact des habitants dans des centres commerciaux à Folelli, Ghisonaccia et Porto-Vecchio.

La seconde réunion publique s'est tenue le mercredi 16 février à 18h30 à la Mairie de Lecci. Une dizaine de personnes ont participé à la réunion, dont plusieurs maires et élus locaux et des habitants des communes voisines. Elle s'est conclue vers 20 h.



Interventions introductives

Le public a été accueilli par **M. Jacques MARCHI, adjoint au maire de Lecci**.

Les maîtres d'ouvrage (EDF et TERNNA) étaient représentés par **Stéphane THIRIET, responsable concertation et autorisations du projet SACOI3 pour EDF en Corse**

En raison des contraintes sanitaires, les représentants du gestionnaire du réseau électrique italien, TERNNA, n'ont pu se déplacer et participer physiquement à la réunion.

La réunion s'est déroulée en présence de **M. Bernard-Henri LORENZI, garant de la concertation désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP)** qui a présenté en début de réunion le rôle du garant chargé de veiller au bon déroulement des échanges et de s'assurer que tous les points de vue puissent s'exprimer, que toutes les questions puissent être posées et trouver des réponses argumentées.

Stéphane THIRIET a rappelé les enjeux de ce projet qui consiste renouveler et à renforcer un ouvrage indispensable à la sécurité énergétique de la Corse. Les deux interconnexions avec l'Italie (SACOI et SARCO) constituent l'un des piliers du trépied énergétique de l'île et apportent de la sécurité, de la stabilité au système électrique. Le renforcement de la ligne électrique SACOI qui date des années 1960 et le renouvellement de la station de conversion construite dans les années 1980 sont indispensables pour l'avenir énergétique de la Corse.



Il a ensuite fait le point sur l'avancement du projet, en rappelant que cette réunion, la deuxième organisée en mairie de Lecci depuis la concertation préalable du public de 2019, s'inscrit dans le cadre de la préparation de l'enquête publique qui aura lieu courant 2022.

Cette intervention a permis de préciser la consistance du projet sur la plaine orientale entre Lucciana et Bonifacio : des travaux d'entretien et de renforcement de la ligne aérienne SACOI existante,

consistant à remplacer l'ensemble des câbles et à renforcer voire à déplacer de quelques mètres certains pylônes.

EDF a également présenté les principaux enseignements des études environnementales réalisées dans le secteur et évoqué la procédure d'enquête publique et le contenu du dossier d'étude d'impact afin de permettre au public de participer à la future enquête publique en toute connaissance de cause.

Synthèse des échanges avec le public

Question posée	Éléments de réponse des maîtres d'ouvrage
<p>Peut-on visualiser les travaux prévus sur la ligne à l'échelle de chaque parcelle ?</p>	<p>EDF confirme que le dossier d'étude d'impact présentera pylône par pylône le type de travaux prévus.</p> <p>Il est également possible de fournir aux maires qui le souhaitent une extraction du détail des travaux envisagés sur leur commune. Ils pourront ainsi disposer du détail des travaux et en informer les propriétaires et exploitants concernés s'ils le souhaitent.</p> <p><i>NDLR : des échanges ont eu lieu en fin de réunion avec certains responsables communaux, notamment les services de la mairie de Porto-Vecchio.</i></p>
<p>Y aura-t-il de nouvelles servitudes le long de la ligne ?</p>	<p>La plupart des pylônes existants restent en place et ne nécessiteront pas de nouvelles servitudes.</p> <p>Seuls 19 pylônes devront être déplacés de quelques mètres (une quinzaine en moyenne) le long de l'axe de la ligne : EDF a déjà rencontré les propriétaires concernés pour proposer une convention amiable qui ne nécessitera pas de mise en servitude.</p> <p>Cette procédure de mise en servitude permise par la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ligne est surtout utilisée lorsque nous n'arrivons pas à retrouver tous les propriétaires (cas de propriétés en indivision par exemple).</p>
<p>Quel sera l'impact des travaux sur nos propriétés ?</p>	<p>EDF rappelle que les travaux prévus s'apparentent à des travaux d'entretien de la ligne. Les accès utilisés habituellement pour ce type de travaux pourront donc être réutilisés. Il faudra également créer des plateformes temporaires au pied de certains pylônes pour organiser le déroulage des câbles. Des travaux un peu plus conséquents auront lieu pour le déplacement des 19 pylônes concernés.</p> <p>Les travaux débuteront en 2023 et s'étaleront sur 3 ans. Les maires des communes et les propriétaires seront tenus informés en amont et au fur et à mesure de l'avancée des travaux.</p> <p>Rappelons que le dossier d'enquête publique disponible courant 2022 présentera les travaux prévus sur chaque pylône.</p>
<p>Les entreprises locales seront-elles mobilisées durant les travaux ?</p>	<p>Les travaux sur les ouvrages électriques nécessitent des compétences particulières et nous faisons appel à des entreprises spécialisées soumises à des procédures d'appel d'offres. Elles pourront venir de France comme d'Italie, la ligne appartenant à TERNÀ.</p> <p>Mais des travaux de sous-traitance seront nécessaires et ces entreprises pourront faire appel aux compétences locales.</p>

Quand auront lieu ces travaux ?	<p>Les contraintes pour les travaux sur la ligne et sur la station de conversion ne sont pas les mêmes.</p> <p>Pour la ligne, il faut consigner (mettre hors tension) la ligne pour intervenir dessus : nous ne pouvons le faire qu'à certaines périodes de l'année, lorsque la consommation d'électricité est moindre (donc ni en été ni en hiver). Les travaux vont donc s'étaler sur 3 ans.</p> <p>Pour la station de conversion, nous construisons la station à côté de l'existante qui restera en fonctionnement jusqu'à la mise en service de la nouvelle station.</p>
Y a-t-il un risque pour l'alimentation électrique de la Corse avant la mise en service de SACO13 prévue en 2026/2027 ?	<p>Le trépied énergétique corse fonctionne bien. Il est suffisamment robuste pour pallier une difficulté sur l'une ou l'autre de ses composantes.</p> <p>Par exemple, la station de conversion de Lucciana est ancienne, et certains composants peuvent tomber en panne. Mais nous disposons aussi de la liaison SARCO qui complète les possibilités d'alimentation par l'Italie et d'autres moyens de production (Centrale thermique de Lucciana, photovoltaïque...)</p> <p>La situation actuelle n'est donc pas optimale et encore moins pérenne, et il faut remplacer la liaison SACOI. Mais le système électrique permet de pallier des difficultés ponctuelles.</p>